

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 404 Vœu relatif au devoir de mémoire de la Ville de Paris suite à l'assassinat de Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SAYLEMEZ.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Le 9 janvier 2013, Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SAYLEMEZ, trois militantes kurdes ont été assassinées dans les locaux du Centre d'information du Kurdistan au 147 rue La Fayette dans le 10^{ème} arrondissement de Paris.

Face à la gravité de l'assassinat de trois militantes politiques en plein cœur de la capitale du pays des droits de l'Homme, Paris se doit d'honorer la mémoire de ces femmes qui œuvraient pacifiquement pour la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde.

Cet assassinat a dès le 10 janvier 2013 suscité spontanément une grande émotion et une grande solidarité qui se sont exprimées par de nombreux rassemblements. Un an après le meurtre, le 9 janvier 2014, une manifestation a également réuni dans le 10^{ème} arrondissement plusieurs milliers de personnes demandant que toute la lumière soit faite sur cet assassinat.

Considérant l'importance pour les familles des victimes, pour les organisations kurdes et pour l'ensemble des Parisiens attachés à la liberté d'expression, de ne pas voir tomber dans l'oubli de tels actes ;

Considérant que la demande formulée par le vœu adopté par le Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2014 demandant que soit apposée une plaque au 147 rue Lafayette dans le 10^{ème} arrondissement pour rendre hommage à Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SAYLEMEZ, ne pourra être réalisée ;

Considérant que la dénomination des rues et places de Paris constitue une possibilité de rendre un hommage solennel et durable à des personnes ayant marqué l'histoire de Paris ;

Sur proposition de M. Didier LE RESTE, M^{me} Raphaëlle PRIMET, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-es du Groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- la commission d'attribution des dénominations de la Ville de Paris soit saisie de l'attribution du nom Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SAYLEMEZ, à un espace public du 10^{ème} arrondissement de Paris,
- la Ville de Paris étudie la possibilité d'installer une plaque commémorative au nom des victimes sur l'espace public, au pied de l'immeuble du 147 rue Lafayette.